



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Tarifs 2021 des
manifestations culturelles et
des consommations**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**TARIFS 2021 DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET DES
CONSOMMATIONS**

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l'animation et à la communication, rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles et les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion de ces mêmes manifestations, à partir du 1^{er} janvier 2021.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 et suivants,

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 décembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE**

- **FIXE et MAINTIENT** comme suit les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles :

Concert spectacle jeune conférences, soirée dansante, festival ...	théâtre, public, contes,	Tarifs applicables : 2,00€, 3,00 €, 4,00€, 5,00 €, 6,00€, 7,00€, 8,00€, 10,00 €, 12,00€, 15,00€
Carte Pass Festival Blanche à un instrument		25€

- **DE FIXER et MAINTENIR** comme suit les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion des manifestations à caractère culturelles :

Soda, jus d'orange (canette)	1,50 €
Bière (canette)	2.50€
Thé, café	1,00€
Petite bouteille d'eau	1,00€
Grande bouteille d'eau	2,00€
Vin (bouteille – pichet 75cl)	6,00€
Vin (verre)	2,00€
Cidre (bouteille)	4,00€
Champagne (bouteille)	20,00€

- **DECIDE** d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2021

- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062 du budget.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire
Mariannick MORVAN

